

**COMMUNE DE GANCOURT SAINT ETIENNE**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2019.**

L’An deux mille dix-neuf, le treize SEPTEMBRE à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZE – Maire -

Etaient présents : MM. ROUZE, DUVAL, KRZOS, MME PLANCHON, MM. HENRY et CANE  
Absents excusés Madame VANDENBROUCKE, MM. MOIGNARD et LAIR

Absente : Madame BLANCHARD

Secrétaire de séance : Madame Marylène PLANCHON

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté, à l’unanimité.

**20190920 : VENTE D’UN CHEMIN/ACHAT D’UN CHEMIN : DECLASSEMENT**

**20190921 : LOCATION LOGEMENT 3 BIS RUE PRINCIPALE**

Monsieur Le Maire expose que le logement, 3 bis rue Principale sera vacant au 20/09/2019.

Une candidature est présentée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents, à l’unanimité, retiennent la candidature de Monsieur Elie GANNERY avec effet au 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019.

Le loyer mensuel sera de 275.00 € + 30.00 € pour la location des petits bâtiments.

Une caution de 275.00 € sera réclamée.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer le bail qui sera établi par la SCP Mantel et Rousselini-Disarbois – Notaires associés – à Gournay-en-Bray.

**20190922 : ACCEPTATION D’UN CHEQUE TRANSPORT EURE**

Monsieur Le Maire expose que lors d’une livraison au logement contigu à la Mairie, un transporteur de l’Entreprise Transport Eure a endommagé le coin d’une gouttière du préau appartenant à la commune.

Les frais de réparation effectués par l’Entreprise JP PETIT s’élevaient à 81.60 €.

L’Entreprise Transport Eure a émis un chèque du même montant 81.60 € pour dédommager la Commune.

A l’unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent ce chèque.

**20190923 : ADHESION A SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE**

Le département de la Seine-Maritime, a voté la création de « Seine-Maritime Attractivité » (SMA), afin de soutenir le développement local des territoires et leur activité touristique.

Considérant que SMA accompagne les collectivités sur les problématiques d’attractivité résidentielle, économique et touristique, qu’il s’agisse d’études, d’assistance à maîtrise d’ouvrage, d’appui au développement local et touristique, de promotion, marketing ou encore de recherche de financements européens.

Les missions de l’agence SMA sont réparties en trois grands pôles :

1. Pôle Administration/Finances
2. Pôle Développement
3. Pôle Promotion/Communication

Considérant les tarifs d’adhésion fixés en Assemblée Générale de SMA :

- Gratuit : commune appartenant à un EPCI adhérent (Communauté de Communes des 4 Rivières)
- Une somme de 1% du montant des travaux plafonnée à 2 500 € (facturée aux communes à l’issue des travaux)

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité,

- ACCEPTENT l’adhésion de la Commune de GANCOURT-SAINT-ETIENNE à Seine-Maritime Attractivité
- AUTORISENT Monsieur Le Maire ou en cas d’empêchement Monsieur KRZOS Jean-Luc – 3<sup>ème</sup> Adjoint – à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**20190924 : DGF - PRISE EN COMPTE DE LA LONGUEUR DE LA PLACE ET DES PARKINGS -**

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

M. le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d’un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale, les places et les parkings.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- précise que : La longueur de la place de l'église est de 17.17 m
- La longueur du parking de la salle des fêtes (rue Principale) est de 25.15 m
- La longueur du parking de la salle des fêtes (rue du Bas) est de 30.11 m
- qu'il convient d'ajouter une longueur supplémentaire de **72.43 m** (place + parkings) à la longueur de voirie communale.
- autorise M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

## **SDE 76 : PROJETS 2020**

Projets de travaux relatifs aux réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public :

### **PAS DE PROJET NOUVEAU**

#### **20190925 : REVISION STATUTAIRE 2020 DU SDE 76**

##### **VU :**

- La délibération 2019/06/21-04 du SDE76,
- **CONSIDÉRANT :**
- Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019 qui lui permettent :
  - de sécuriser ses compétences actuelles,
  - de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
  - de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.
- Monsieur le Maire indique que ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées.
- Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :
  - la transition énergétique,
  - l'équipement énergétique de son territoire,
  - la participation aux Plans Climat Air Energie (PCAET),
  - le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
  - la production d'énergie d'origine renouvelable,
  - les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
  - la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
  - la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.
- Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Puis, il donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que de la note descriptive.

##### **PROPOSITION :**

Il est proposé :

- d'adopter les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76 ci-annexés.

#### **20190926 : ANNULATION RESERVATION SALLE COMMUNALE**

Une famille annule la réservation de la salle communale, pour raisons familiales.

WE DU 12-13/10/2019 : Madame Aurélie MORIN, 1 rue Principale

76220 GANCOURT-SAINT-ETIENNE

Les arrhes réclamées seront restitués au locataire.